



Châteauguay

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 7 JUILLET 2021 À 17 H 30
À LA CHAPELLE DU MANOIR D'YOUVILLE
SITUÉE AU 498, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Paul ROUTHIER, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 - de La Noue
Monsieur Michel ENAULT, conseiller du district n° 2 - du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 - de Robutel
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 - de Lang
Monsieur Éric ALLARD, conseiller du district n° 7 - de Le Moyne
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl Sacha LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe et du contentieux

SONT ABSENTS :

Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 - de Bumbray
Monsieur Marcel DESCHAMPS, conseiller du district n° 5 - de Salaberry

RÉSOLUTION 2021-07-449 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

ATTENDU l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général a préparé le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE le 22 juin 2021, avait lieu une présentation au conseil des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le 29 juin 2021, le greffier a publié l'avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay et sur le babillard officiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 totalisant la somme de 30 860 000 \$, pour l'année 2022, y compris les divers modes de financement des projets comme décrits ci-dessous :

SOMMAIRES DES PROJETS PAR MODE DE FINANCEMENT	2022	2023	2024	ULTÉRIEUR
Mode de financement des projets				
Règlement d'emprunt en cours	8 646 000 \$	740 000 \$	30 063 000 \$	3 610 000 \$
Règlement d'emprunt à ouvrir	8 323 000 \$	11 631 000 \$	27 330 000 \$	26 355 000 \$
Excédent non affecté	4 475 000 \$	3 100 000 \$	2 225 000 \$	1 500 000 \$
Fonds de roulement	1 083 000 \$	575 000 \$	775 000 \$	575 000 \$
Fonds de parcs et des terrains de jeux	625 000 \$	550 000 \$	550 000 \$	550 000 \$
Réserve traitement eau potable	99 000 \$	129 000 \$	210 000 \$	- \$
Réserve traitement eaux usées	44 000 \$	- \$	- \$	- \$
Réserve chaussée, bordures et trottoirs	- \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Total des projets financés par la Ville	23 295 000 \$	16 825 000 \$	61 253 000 \$	32 690 000 \$
Subventions	1 618 000 \$	3 700 000 \$	28 550 000 \$	4 875 000 \$
Subventions TECQ	5 947 000 \$	56 000 \$	1 800 000 \$	- \$

Total des projets incluant ceux subventionnés	30 860 000 \$	20 581 000 \$	91 603 000 \$	37 565 000 \$
-----------------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Monsieur le conseiller Éric Allard propose deux amendements :

- Devancer le ressurfaçage du boulevard d'Anjou de St-Jean-Baptiste à la rue Thibert en 2022;
- Reporter la réfection du belvédère au Centre nautique de Châteauguay en 2023.

Monsieur le conseiller François Le Borgne propose deux amendements :

- Devancer l'enfouissement du réseau câble boulevard d'Anjou entre la rue Bell et le boulevard Maple en 2024;
- Devancer la réfection du boulevard Deguire en 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE ces projets soient reportés respectivement en 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-451 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Barry Doyle

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 39.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

PIERRE-PAUL ROUTHIER

GEORGE DOLHAN